

**Commune
de AZE
41100**
(Loir-et-Cher)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET DE L'ARRETE : n° 2025-47
Interdiction d'utilisation du pont.

Le Maire de la Commune de AZE.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales.
- Vu le danger que représente le pont permettant de traverser le Boulon par le chemin rural n°47 dominant sur la route communale au Boël
- Considérant que pour la sécurité des usagers il est impératif d'interdire l'utilisation du pont.

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est interdit de circuler à pied ou avec tout autre moyen de locomotion.
L'utilisation du pont est interdite à partir du 19/08/2025 pour une durée indéterminée.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services technique de la mairie.
Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès au pont.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.

Fait à AZÉ.
Le 19/08/2025

Le Maire.

Maryvonne Boulay

